

## DEMANDE DE PRISE EN CHARGE D'UN HEBERGEMENT POUR RAISON MEDICALE

Document à remettre directement au centre d'hébergement de Dumbéa sur mer une fois dûment complété.

### INFORMATION CONCERNANT L'OCCUPANT-E DU LOGEMENT

Numéro MDF : \_\_\_\_\_ Numéro CAFAT : \_\_\_\_\_ Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

*Le logement doit être inscrit au nom du bénéficiaire de la prise en charge, ou de son accompagnant majeur pour le cas d'un mineur.*

**Signature de l'occupant(e) du logement :**

### MOTIF DE LA DEMANDE (Cochez la situation correspondant à votre demande)

**RENDEZ-VOUS MEDICAL**

*(A faire remplir : encart bleu du justificatif médical)*

**GROSSESSE**

*(A fournir : certificat mentionnant la date prévue d'accouchement puis un certificat de naissance)*

**HOSPITALISATION**

*(A fournir : bulletin d'hospitalisation ou de situation)*

**PERSONNE NE POUVANT S'ÉLOIGNER DU LIEU DES SOINS OU SE RENDRE À SON DOMICILE**

*(A fournir : certificat médical)*

**Préciser la raison :**

Maternité

Radiothérapie / Chimiothérapie

Autre \_\_\_\_\_

**ACCOMPAGNANT D'UNE PERSONNE HOSPITALISÉE**

*(A fournir : bulletin d'hospitalisation ou de situation)*

*La prestation s'applique pour les nuitées allant de la veille de l'hospitalisation jusqu'à la nuitée du jour de sortie.*

Nom et Prénom de la personne hospitalisée :

\_\_\_\_\_

Lien de parenté avec l'occupant(e) du logement :

Conjoint (marié/pacsé) / Concubin

Descendant : Enfant / Enfant du conjoint

Tuteur légal

Ascendant : Père / Mère / Grands-parents / Beaux-parents

### JUSTIFICATIF MEDICAL (A renseigner par le professionnel de santé)

Nom/prénom du bénéficiaire des soins	Date de consultation	Heure	Nom, signature, cachet du professionnel de santé

La MDF collecte vos données à caractère personnel pour traiter votre demande. Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression. Pour en savoir plus, consultez la notice d'information sur [www.mdf.nc/rgpd](http://www.mdf.nc/rgpd).

PARTENAIRE DE LA FNMF

# QUAND BÉNÉFICIAIRE DE LA PRISE EN CHARGE D'UN HÉBERGEMENT ?

## ✓ Lors d'un rendez-vous médical chez certains spécialistes

### Spécialistes concernés :

- ✓ médecins spécialistes
- ✓ laboratoires d'analyses médicales
- ✓ orthodontistes / stomatologues
- ✓ kinésithérapeutes
- ✓ orthophonistes
- ✓ orthoptistes
- ✓ fournisseurs d'appareils auditifs
- ✓ prestataires d'oxygénothérapie
- ✓ pédicures / podologues
- ✓ ostéopathes / chiropracteurs \*
- ✓ psychologues \*
- ✓ diététiciens nutritionnistes \*

\* Agréés MDF uniquement

**Non concernés : médecins généralistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers, sages-femmes, professions de bien-être**

Le rendez-vous doit être daté, signé et tamponné par le professionnel de santé dans la partie **JUSTIFICATIF MEDICAL**

## ✓ En cas d'incapacité de s'éloigner du lieu des soins ou se rendre à son domicile

Votre état de santé ne vous permet pas de rentrer chez vous.

Justificatif : certificat médical

## ✓ Avant un accouchement

La prise en charge est possible dans les 30 jours avant la date prévue d'accouchement (DPA) jusqu'au jour de l'accouchement.

Justificatif : certificat de grossesse et certificat de naissance

## ✓ Pour accompagner une personne hospitalisée

La prise en charge couvre de la veille de l'hospitalisation jusqu'à la sortie. L'accompagnant doit être sur le même contrat **ou** avoir un lien de parenté avec le patient.

Personnes concernées :

- ✓ Conjoint(e) / concubin(e)
- ✓ Enfant / enfant du conjoint
- ✓ Parents / grands-parents / beaux-parents
- ✓ Tuteur légal

Justificatif : bulletin d'hospitalisation ou de situation

## ✓ Lors d'une hospitalisation

Une nuitée peut être prise en charge si vous devez séjourner au centre d'hébergement :

- ✓ **La veille de l'hospitalisation** (pour une entrée le matin)
- ✓ **Le soir de la fin d'hospitalisation** (pour une sortie le soir)

Justificatif : bulletin d'hospitalisation avec horaires d'entrée et sortie

## IMPORTANT

### ✓ Nombre maximum de **nuitées par année civile et par bénéficiaire** :

- 30 nuitées pour tous les motifs réunis hors attente d'accouchement
- 30 nuitées supplémentaire pour l'attente d'accouchement

### ✓ La prise en charge est étudiée **par nuitée**

RDV	Nuitées éligibles
1 demi-journée de consultation	1 nuitée
2 demi-journées de consultation	2 nuitées

### ✓ Le logement doit être **au nom du bénéficiaire ou de l'accompagnant majeur**

### ✓ Une seule prise en charge par logement et par nuitée, **sous réserve de droits ouverts pour chaque nuitée**

### ✓ Le bénéficiaire doit **occuper le logement**

### ✓ Le formulaire doit être **complété, signé et accompagné des justificatifs demandés**